

La LETTRE du maire

Chaumes en Brie — mai 2025 — Edition n°36

Toutes les délibérations du conseil municipal sont importantes, cependant le vote du budget est la décision majeure de l'année car elle conditionne la réalisation ou non de toutes les autres.

Le 3 avril dernier, le conseil municipal a approuvé, cette année encore, notre budget 2025 à l'unanimité du groupe majoritaire.

Un contexte difficile d'inflation et de fortes incertitudes, où les ressources des collectivités locales se réduisent et les subventions de l'État se raréfient, alors que les besoins en termes d'investissements sont nombreux et que les charges augmentent, exige toujours plus de rigueur et de maîtrise de la dépense publique.

Malgré cela et fidèles à nos engagements, nous n'avons pas augmenté le taux communal des impôts depuis que vous nous avez confié la gestion de Chaumes en 2018. Je suis de ceux qui pensent qu'il y a d'autres solutions que d'augmenter les impôts, en premier lieu maîtriser les dépenses et adapter les investissements aux moyens de la commune.

Notre commune bénéficie aujourd'hui d'une bonne santé financière, même si elle reste fragile. Notre gestion responsable nous a permis de réduire



l'endettement, d'avoir autofinancé la totalité de nos investissements, sans nouveaux emprunts.

Je remercie l'ensemble des élus et les agents du service public communal qui font toujours mieux avec des moyens pourtant contraints, pour vous accueillir et entretenir notre commune.

Chacun sait ce que notre commune leur doit. Je les remercie sincèrement.

Dans un tout autre registre, la fin de l'année scolaire approche et, pour les plus grands, les échéances des examens se rapprochent à grands pas. Je vous souhaite à tous une bonne fin d'année scolaire et une grande réussite dans vos examens.

Je vous souhaite de belles vacances d'été, à ceux qui partiront comme à ceux qui resteront à Chaumes !

Je vous laisse découvrir cette lettre du maire et reste, comme l'ensemble de mon équipe, toujours à votre écoute.

Avec tout mon dévouement,

Votre maire
François VENANZUOLA

Dans ce numéro



- La gestion financière de la commune et les chiffres 2024
- La commune s'engage dans un projet global de restauration de son patrimoine
- Zoom sur ...
 - * Le recensement à 16 ans
 - * Le Service National Universel
 - * La construction de la nouvelle station d'épuration
- Ça s'est passé à Chaumes
- Calmétiens à l'honneur
- Registre des personnes vulnérables
- Les manifestations à venir
- La voix de l'opposition

Les finances communales : 2024 en quelques chiffres

Budget global de la commune

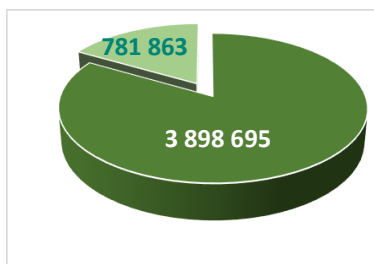
Fonctionnement et investissements

Recettes : 4 680 558 €

Dépenses : 3 774 069 €

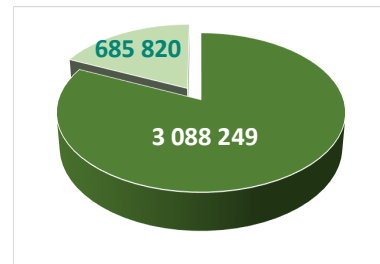
Recettes en €

■ fonctionnement
■ investissements



Dépenses en €

■ fonctionnement
■ investissements



Fonctionnement : évolution depuis 2017

	2017	2023	2024
Recettes	3 035 791 €	4 340 867 €	3 898 695 €
Dépenses	3 224 155 €	3 603 777 €	3 088 249 €
Résultat	- 188 364 €	737 090 €	810 445 € *

* Ce résultat excédentaire est en progression de 9,95 % par rapport à 2023.

Avec la reprise des résultats antérieurs cumulés, il porte à 2 715 799 €
la capacité d'autofinancement de la commune qui permet les investissements.

Zoom sur les recettes de fonctionnement

Impôts locaux	60 %
Dotations	21 %
Recettes propres (loyers...)	11 %
Autres impôts et taxes	1 %
Recettes diverses	7 %

Zoom sur les charges de fonctionnement

Personnel	48 %
Achats et charges externes	32 %
Charges financières	2 %
Charges diverses	18 %

La gestion financière de la commune

Notions importantes sur les documents budgétaires

Deux sortes de documents principaux peuvent être distinguées lors du vote du budget par le conseil municipal qui doit intervenir, en règle générale, avant le 15 Avril de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Financier Unique communal (CFU) qui est un document commun à l'ordonnateur (maire) et au comptable public. Il permet de présenter de façon unifiée, claire et transparente la gestion financière annuelle d'une commune.

Il retrace les opérations budgétaires réelles en dépenses et en recettes et détermine le solde budgétaire qui mesure l'équilibre financier de la commune. Ce résultat est en priorité affecté au remboursement de l'emprunt communal, ce qui reste détermine la capacité d'autofinancement de la commune (CAF).

En fonction du résultat annuel, le conseil municipal vote les taux d'imposition pour l'année à venir.

Le budget primitif (BP) est le document financier prévisionnel. C'est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses à mandater pour l'année à venir. C'est également l'acte juridique par lequel le maire est autorisé, par le conseil municipal, à engager les dépenses et les recettes dans la limite des montants prévus au budget.

Le BP est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement qui doivent être à l'équilibre, c'est-à-dire que les dépenses sont égales aux recettes. Contrairement à l'Etat qui peut voter son budget en déficit, le budget de la commune doit obligatoirement être voté à l'équilibre.

Les éléments principaux à retenir sur la gestion budgétaire 2024

Le 3 avril dernier, le conseil municipal a approuvé le budget présenté par le maire, cette année encore, à l'unanimité du groupe majoritaire.

Grâce à une gestion rigoureuse en optimisant les charges de fonctionnement et en évitant les dépenses superflues, cette année encore nous avons pu dégager un excédent budgétaire brut de 810 445 €.

Ce résultat positif renforce notre capacité d'autofinancement et assure une plus grande stabilité financière dans la durée.

Nous avons respecté notre engagement, nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition.

Notre gestion responsable nous a permis de réduire l'endettement, d'autofinancer la totalité de nos investissements, sans emprunt nouveau.

On peut citer notamment la réfection du chemin des Cantines et du chemin des Plantes, la création d'un parking boulevard Paulat, la finition des travaux des archives communales et du réfectoire.

Les perspectives pour le budget primitif 2025

Le budget prévisionnel 2025 a été adopté à l'équilibre à 11 760 842 € (recettes + dépenses). Nous continuons dans la ligne directrice qui est la nôtre, d'une gestion rigoureuse et responsable qui constitue le levier essentiel pour garantir un équilibre budgétaire durable.

Dans un climat politique et budgétaire morose, qui réduit les dotations et les subventions d'Etat, nous recherchons d'autres sources de recettes, comme les recettes locatives qui sont une source intéressante de revenus comme le lotissement communal qui, à terme, devrait rapporter environ 1 200 000 € à la commune.

Les prévisions d'investissements pour 2025 sont, comme toujours, dépendantes du soutien financier de nos partenaires institutionnels.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle certains projets que nous avons prévus ne se feront qu'en 2025 comme :

- la route de Courtomer pour laquelle les études ont pris du retard et dont les travaux devraient commencer à l'automne, en fonction du résultat de l'appel d'offre ;
- la 1ère tranche de la Rénovation de l'église Saint Pierre, qui concerne principalement la couverture. Les travaux, estimés à 550 000 € devraient être subventionnés à hauteur de 80 %. Les travaux sont prévus pour la fin de l'année.

Les nouveaux investissements prévus pour 2025 :

- la rénovation du château d'eau et des murs du verger dans le Parc de Meaux ainsi que l'aménagement de la zone naturelle sur les coteaux de l'Yerres (voir pages suivantes) ;
- l'étanchéité de l'école élémentaire et l'étude d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation pour les écoles ;
- le remplacement par des LED de l'éclairage existant (pour l'éclairage public et les bâtiments communaux).

La commune s'engage dans un projet global...

Le mot du maire

Notre commune est riche d'une longue histoire de par ses illustres personnages, sa construction initiale autour d'une abbaye, son église classée monument historique, les hameaux et leur château... et enfin son écrin de verdure jusqu'au cœur du bourg.

Le patrimoine d'une commune est, par définition, un bien commun. Sa sauvegarde nécessite une approche collaborative. J'ai ainsi souhaité créer une dynamique avec les Calmétiens autour de ce patrimoine bâti et paysager.

Pour mener à bien le projet de préservation de notre patrimoine, notre équipe municipale a décidé de s'appuyer sur deux partenaires :

- ▶ la Fondation du Patrimoine, premier acteur de la générosité en faveur du Patrimoine ;
- ▶ la nouvelle association Calmétienne, Chaumes Patrimoine Environnement, qui va transformer ce projet de sauvegarde en une réussite collective.

Je tiens à remercier vivement les bénévoles de l'Association Chaumes Patrimoine Environnement (ACPE) pour le travail déjà accompli en trois mois d'existence.

Parmi les actions menées, le montage d'un dossier de collecte de dons avec la Fondation du patrimoine pour la restauration des bâtis du parc municipal dont la réunion de lancement a eu lieu, en mairie, le 5 mai dernier.

Je vous encourage à participer à cet élan collectif :

- ▶ en devenant bénévole de l'Association Chaumes Patrimoine Environnement,
- ▶ ou en faisant un don à notre collecte pour le parc municipal sur le site de la Fondation du Patrimoine.

L'Association Chaumes Patrimoine Environnement



L'Association s'est fixée pour mission de préserver et valoriser le patrimoine bâti, paysager, environnemental et la biodiversité de Chaumes-en-Brie. Elle a pour but de regrouper tous ceux qui veulent être associés à l'étude et à la réalisation de tout projet en ce sens. Elle est issue d'un collectif de personnes motivées par la sauvegarde du patrimoine bâti et naturel de leur commune.

Comme annoncé dans la lettre du maire n°31, deux zones ont été arrêtées, dans un premier temps, pour mener des projets de restauration : l'Espace naturel sensible d'Arcy et le parc municipal situé près du centre-bourg.

L'Espace Naturel Sensible



L'ENS d'Arcy, coteau en grande partie boisé, où subsistent encore des vestiges de vergers, est situé entre le hameau d'Arcy et la rivière Yerres. Il représente une surface de 29 hectares environ dont plus de 14 hectares, propriété de la commune, constituent le périmètre actuel disponible pour les projets à mener.

Après l'ouverture du chemin réalisée par les bénévoles, des aménagements restent à faire. L'association Chaumes Patrimoine Environnement a initié une série de consultations de différents organismes liés à l'environnement, à la gestion des espaces naturels, de la rivière Yerres.

Ces consultations sont indispensables pour pouvoir dégager les premières pistes de réflexion sur les actions à mener dans cet espace tout en le préservant ainsi que sur les aides financières que la commune peut trouver.

Un groupe projet sera constitué pour donner corps aux idées déjà émises : la création d'une aire de pique-nique, la restauration de la maison de pêcheur, la création de vergers partagés ou encore l'aménagement des berges de la rivière.

.... de restauration de son patrimoine

Le parc municipal

Situé près du centre-bourg et d'une surface de plus de deux hectares, le parc municipal de Chaumes comprend plus de 40 essences, dont des arbres remarquables, et des éléments architecturaux représentatifs des parcs du 19e siècle, dits à la Française.

En premier lieu, un éclaircissement sera engagé par la mairie pour libérer les espaces vergers envahis par des arbres exogènes et ainsi permettre la renaturation en verger pédagogique, avec des variétés anciennes, pour favoriser la biodiversité.

Le projet débutera par la restauration des bâtis :

- ▶ le château d'eau, unique en son genre car à la fois puits, château d'eau et pigeonier : réfection de la toiture et de la structure bois sous-jacente ;
- ▶ les murets clôturant autrefois un verger et un potager : suppression des lierres et reconstruction des murets ;
- ▶ le deuxième puits intéressant situé dans le parc : nettoyage et installation de fers forgés décoratifs ;
- ▶ les grilles et le portail d'entrée en fer forgé : réfection et peinture.



Bien des activités, en accord avec la nature, ludiques, pédagogiques ou culturelles pourront être imaginées dans ce lieu ainsi restauré collectivement.

Les travaux menés sur ces deux espaces s'inscrivent dans un projet plus large, qui permettra de postuler au programme « Patrimoine Naturel et Biodiversité PNB » de la Fondation du Patrimoine.

La restauration des bâtis sera financée pour partie par une collecte de dons via la Fondation du Patrimoine.

Toutes les compétences sont requises !

*Bricoleurs, jardiniers, pêcheurs, botanistes,
randonneurs, amoureux de la nature
et aussi, habitués au montage de dossiers,
habiles des réseaux sociaux, férus des montages vidéo,
photographes, conteurs d'histoires...*

Vous souhaitez participer à ces projets ?

Contactez l'Association Chaumes Patrimoine Environnement

 Chaumes Patrimoine Environnement

Mél : contact@acpe-chaumes.org



La collecte de dons est ouverte !
N'hésitez pas à donner pour sauver notre patrimoine commun
avec ce QR code



ou à cette adresse :

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/parc-municipal-dit-parc-de-meaux-a-chaumes-en-brie/102907>



Qui ? Tous les français, filles ou garçons de 16 ans.

Pourquoi ? Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. *L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).*

Il permet également l'inscription automatique sur les listes électorales à votre majorité.

Comment ? Deux possibilités s'offrent à vous :

Par internet : www.service-public.fr, espace recensement citoyen.

En mairie : Munissez-vous de votre pièce d'identité valide, votre livret de famille et un justificatif de domicile.

Le service national universel



Le SNU s'adresse principalement aux jeunes de 15 à 17 ans, qu'ils soient lycéens, apprentis ou déscolarisés.

Il s'agit d'un dispositif gratuit mis en place pour renforcer la cohésion nationale, promouvoir l'engagement citoyen et faire découvrir aux jeunes les valeurs de la République.

Il se déroule en trois grandes phases :

1. Un séjour de cohésion de 2 semaines dans un centre d'accueil, souvent en dehors de sa région d'origine.
2. La mission d'intérêt général de 84 heures, à réaliser dans l'année qui suit le séjour de cohésion, dans des associations, une collectivité, une caserne, un hôpital...

L'équipe municipale a la volonté d'accompagner les jeunes Calmétien(ne)s qui souhaitent s'engager dans ce parcours citoyen. Pour cela, nous proposons des missions d'intérêt général comme l'organisation de la commémoration du 8 mai ou de la soirée « Les Calmétien(ne)s à l'honneur », la restauration du patrimoine ou des missions de protection de l'environnement... D'autres missions seront également proposées avec les associations communales.

3. L'engagement volontaire (facultatif) d'une durée de 3 mois à 1 an : service civique, réserve militaire ou bénévole, sapeur-pompier volontaire...

Laura, jeune Calmétienn(e) de 16 ans en classe de 1^{ère}, s'est engagée dans le SNU et effectue à Chaumes une mission d'intérêt général. Voici son témoignage :

Comment as-tu découvert le SNU ? Je l'ai découvert grâce à une amie en seconde qui m'a partagé son expérience. Elle m'a donné envie de le faire à mon tour.

Que représente-t-il pour toi ? Pour moi, le SNU représente un engagement civique, une nouvelle expérience enrichissante et l'occasion de faire de belles rencontres et de se créer de jolis souvenirs.



Pourquoi as-tu souhaité t'inscrire dans ce parcours ? Au début, c'était par curiosité. Je me suis dit : « Pourquoi pas essayer ? » Et je ne regrette pas !

Comment se sont passées les deux semaines de cohésion ? Elles se sont très bien passées. On avait un programme chargé avec plein d'activités variées : sportives, éducatives, des initiations comme les premiers secours... Chaque matin, on participait à la levée des couleurs et le soir, on baissait le drapeau avec la Marseillaise et le pas militaire. On a aussi vécu une journée similaire à la Journée d'appel, ce qui nous dispense de la faire plus tard.

Que t'a apporté cette expérience ? J'ai acquis de nouvelles connaissances, notamment sur les cérémonies officielles. J'ai aussi changé de regard sur l'engagement et la vie en communauté. C'est un vrai plus pour le futur : on peut bénéficier d'aides pour passer le code ou valider le BAFA et le titre de « jeune engagé volontaire » est valorisant, notamment sur le CV ou Parcoursup.

Que souhaites-tu faire après cette expérience ? Je veux d'abord valider mes 84 heures de Mission d'Intérêt Général (MIG), puis m'engager davantage dans la vie de ma commune.

Quel message souhaiterais-tu faire passer aux jeunes de 15 à 17 ans ? Faites le SNU ! Ne vous fermez pas à de nouvelles expériences. C'est une aventure unique, pleine de rencontres, d'apprentissages et de découvertes sur soi et sur les autres.

Plus d'informations et inscription : <https://www.snu.gouv.fr>

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION À CHAUMES-EN-BRIE

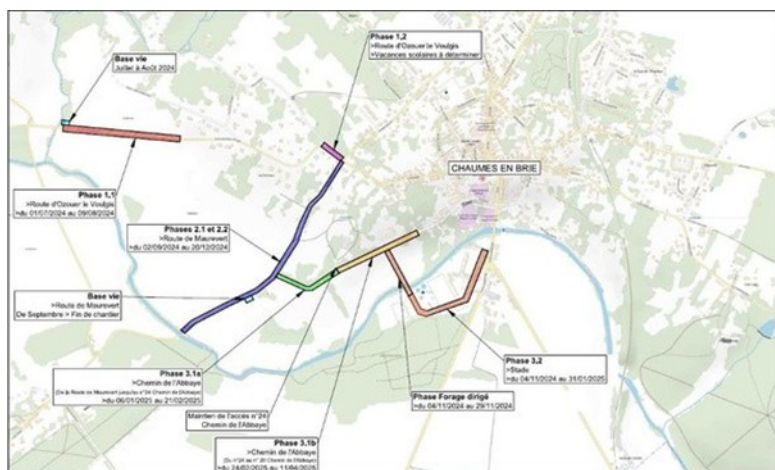
Dans la lettre du Maire n°33 d'octobre 2024, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux vous informait des travaux à venir sur la commune, à savoir la création de réseaux de transfert des eaux usées et d'une nouvelle station d'épuration.



Pourquoi ces travaux ? Les stations d'épuration de "Chaumes Bourg" et du "Hameau de Forest", identifiées comme vétustes dans le cadre du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées, ne permettent plus de garantir la qualité de traitement des eaux usées avant leur rejet dans la nature.

La Communauté de Communes a fait appel au bureau d'études et de maîtrise d'œuvre Artelia pour préparer ce projet (phase d'études) depuis 2023. Deux grandes étapes ont été définies :

- Première étape (déjà terminée) : Création des réseaux de transfert pour amener les eaux usées des anciennes stations vers le nouveau site. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise France Travaux et sont terminés depuis fin avril.



- Deuxième étape (à venir) : Construction de la nouvelle station d'épuration dimensionnée pour traiter les eaux usées de toute la commune soit l'équivalent de 4 800 personnes.

Les entreprises SAUR et GOSSIAUX Frères ont été retenues pour construire cet ouvrage. SAUR s'occupera du processus de traitement des eaux usées, tandis que GOSSIAUX Frères construiront les bâtiments et bassins.

La nouvelle station sera située sur la route de Maurevert, près de la rivière Yerres, où seront rejetées les eaux une fois traitées et épurées.

Les anciennes stations du Bourg de Chaumes-en-Brie et du hameau de Forest seront démolies quand la nouvelle station sera mise en service. Le site du Bourg retrouvera son état d'origine, tandis que celui du hameau de Forest sera équipé de pompes (appelées "poste de relèvement") pour envoyer les eaux usées vers la nouvelle station. Au niveau du champ de foire, le bassin d'orage et le poste de relèvement qui y sont installés seront redimensionnés pour s'adapter à la capacité de la nouvelle station.



LES ÉTAPES DE CONSTRUCTION

1. Phase de préparation - déjà réalisée
2. Début des travaux de construction : juin 2025
3. Durée estimée des travaux : 18 mois
4. Fin des travaux estimée : fin 2026

LE COÛT DU PROJET

Le coût total du projet (études, maîtrise d'œuvre, construction, démolition) s'élève à 6,5 millions d'euros hors taxes (Etudes et travaux inclus), réparti comme suit :

- 2,1 millions d'euros pour la création des réseaux
- 4,4 millions d'euros pour la station d'épuration

L'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Département de Seine-et-Marne financent le projet à hauteur de 5,2 millions d'euros de subventions estimées, suite au retour des financeurs. Le reste sera pris en charge par la Communauté de Communes.



Pour toute question, contactez
le Service Eau & Assainissement de la CCBRC
au 01 60 66 64 00 ou par email : sea@ccbrc.fr



Ça s'est passé à Chaumes

Exposition « Chaumes-en-Brie »



Du 30 novembre au 8 décembre 2024, Bernard Champion a invité les Calmétiens à découvrir leur village lors d'une exposition qu'il a organisée dans la nouvelle salle de la mairie.

Documents d'archives, plan anciens, cartes postales, anecdotes... autant de témoins de la riche histoire de Chaumes-en-Brie, « Calma » au temps des gaulois, toponyme dont les Calmétiens et Calmétiennes tirent leur gentilé.

Le livre d'or, que même les enfants ont signé, atteste de l'intérêt que de nombreux visiteurs ont porté à cette exposition dont on peut remercier l'organisateur.



A noter que Bernard Champion, spécialiste de l'histoire de Chaumes, est l'auteur d'un ouvrage « Chaumes-en-Brie, les souterrains... réalité ou légende ? » que l'on peut consulter à la bibliothèque du foyer rural.

Créativité et découverte au « Coin des ados »



Une dizaine d'adolescents ont profité des vacances d'hiver pour plonger dans l'univers du théâtre d'improvisation grâce à l'enthousiasme de nos animateurs, Gwendal et Lucas. Pendant deux journées intenses, les jeunes ont relevé des défis aussi ludiques qu'inventifs : improviser à partir d'un mot imposé, ou encore construire une scène où chaque phrase débute par une lettre de l'alphabet, dans l'ordre.



Ces ateliers ont abouti à deux représentations pleines d'humour et d'énergie, offertes aux enfants du centre de loisirs et aux familles.

Le lendemain, place à une toute autre forme de créativité, culinaire cette fois, avec Pascal, chef cuisinier invité pour l'occasion. Aux côtés de ce professionnel passionné, les jeunes ont préparé un repas complet aux allures de grande table. L'atelier fut aussi l'occasion de découvrir de nouveaux produits et saveurs, avant de partager ce délicieux moment autour d'un déjeuner convivial, réunissant élus locaux, agents communaux et parents.

Un beau programme, placé sous le signe de la découverte, de la transmission et du vivre-ensemble.

Programme de fin d'année scolaire

Soirée spéciale musique le 4 juin et boum de fin d'année le 4 juillet.

Infos : jeunesse@chaumes-en-brie.fr ou 06 85 40 37 09 - Inscription : inscription@chaumes-en-brie.fr



Crêpe party



Cette année encore la « Crêpe party » organisée au foyer rural par le CCAS de Chaumes-en-Brie et l'association Les Myosotis a rencontré un franc succès puisqu'elle a rassemblé 70 Calmétiens.

Tous ont pu déguster de bonnes crêpes avec les confitures faites maison que certains avaient apportées. La production locale a été mise en avant puisque les crêpes étaient faites avec la farine de la ferme de Forest et accompagnées du cidre de la vallée de l'Yerres, produit par notre célèbre Jean-Noël (pour ceux qui le connaissent), ancien collaborateur des services techniques de la mairie.

Malgré la grisaille extérieure la joie et la bonne humeur ont rayonné cet après-midi-là.



Ça s'est passé à Chaumes

Soirée irlandaise



Chaumes Sans Frontière a organisé sa première soirée Irlandaise au foyer rural le 8 mars 2025. Pour l'animation musicale, nous avons fait appel au groupe OMIP accompagné des danseuses les Feisty Squirrels.

Petits et grands ont pu profiter du concert puis par la suite s'initier à la danse irlandaise et bretonne. Une soirée placée sous le signe de la convivialité, la danse et la joie.

Nous remercions tous les bénévoles qui nous ont aidés et aussi tous les Calmétiens qui sont venus participer à cette belle soirée.

A renouveler !



Loto

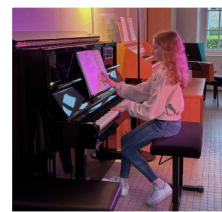
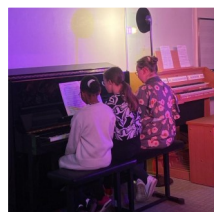
En ce dimanche 9 mars printanier, l'association LPI (Parents d'élèves) a eu le plaisir d'accueillir les familles Calmétiennes venues nombreuses pour participer à notre Loto au Foyer Rural. Bonne humeur, jeux et très bons moments de convivialité étaient au rendez-vous.

Merci à tous pour la réussite de cette journée et l'aide apportée à la fin !



Moment musical

Le 3 avril au soir s'est tenu le moment musical des élèves du conservatoire Couperin de Chaumes. Nous avons eu le plaisir d'écouter des morceaux de musique joués au piano. Certains étaient joués par 6 voire 8 mains ! Puis élèves, professeurs, parents et public ont pu se retrouver autour d'un verre de l'amitié.



La bourse aux vêtements d'été



Encore un franc succès pour la « seconde main » à la bourse du foyer rural les 29 et 30 mars. Plus de 3000 articles ont trouvé preneurs, à la satisfaction des nombreux visiteurs, toujours attirés par le rapport qualité/prix (à peine 5 € pièce en moyenne), la facilité d'achat et l'accueil de l'équipe.



Ça s'est passé à Chaumes

La chasse aux œufs de Pâques



Le dimanche 20 avril 2025, le club 7 à 77, avec le soutien de la mairie, a organisé la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques dans le parc de Meaux. Dès 10 heures, de nombreux enfants accompagnés de leurs parents se sont rassemblés pour participer à cet événement très attendu.

Avant de partir à la recherche des œufs en chocolat, les enfants de maternelle ont été invités à colorier un dessin, tandis que les plus grands, en élémentaire, devaient résoudre un jeu de mots mêlés. Un jeu complémentaire, imaginé par le club, proposait également aux enfants de résoudre un rébus sur le thème de Pâques. De délicieux lots en chocolat ont été remis aux participants les plus ingénieux.

Pendant ce temps, les parents ont pu profiter d'un moment convivial autour d'un café et de madeleines, gracieusement offerts par les élus.

Tous sont repartis le sourire aux lèvres et les bras chargés de chocolats, offerts par la mairie.

Un grand merci aux bénévoles du club 7 à 77 pour leur implication. Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle chasse pleine de surprises !



Le club de Vovinam en coupe de France



Le dynamisme du club de Vovinam Viet Vo Dao de Chaumes s'est une nouvelle fois illustré lors de la Coupe de France, qui s'est déroulée les 29 et 30 mars 2025 à Cergy-Pontoise (Val-d'Oise).

Pas moins de huit compétiteurs ont porté haut les couleurs de la commune au sein de cette compétition nationale.

Encadrés par des coaches passionnés et soutenus par des familles enthousiastes, les représentants calmétiens ont su faire preuve de maîtrise technique, de combativité et d'un esprit d'art martial exemplaire.

Un beau palmarès : en technique, les sportifs ont décroché 1 médaille d'or, 1 médaille d'argent et 2 de bronze.

En combat, les résultats ont été encore plus riches et meilleurs que l'année 2024, avec 4 médailles d'or, 2 d'argent et 1 de bronze.

Ces résultats permettent à deux Calmétiens d'accéder aux championnats d'Europe. Ils montrent le sérieux et l'engagement des entraîneurs, ainsi que le travail régulier des élèves tout au long de l'année.

Bravo à tous les compétiteurs pour leurs performances, et merci aux coaches et aux parents pour leur soutien tout au long du week-end !

Un dimanche au parc de Meaux



Le dimanche 4 mai 2025, le foyer rural a organisé sa traditionnelle manifestation.

18 exposants étaient présents et, pour les nombreux visiteurs, le choix était grand entre les différents stands : plantes fleuries, potagères, fruitières, artisanat, plantes médicinales, gâteaux, miel, traiteurs asiatique et créole.

Diverses animations et jeux étaient proposés en direction des enfants et des adultes. Les bénévoles du foyer ont assuré la buvette et la restauration.

Un franc succès partagé par les exposants, les associations présentes et le foyer rural. Rendez-vous pris pour 2026 !





Lancement de la collecte de dons pour la restauration des bâtis du parc de Chaumes.

Lundi 5 mai, la convention de collecte de dons a été signée entre la mairie, la Fondation du Patrimoine et l'association Chaumes Patrimoine Environnement en présence de Mme Anne Chain-Larché, vice-présidente du Sénat, Christian Poteau, président de notre communauté de communes.

Commémoration du 8 mai 1945



80 ans après la fin de la Seconde Guerre Mondiale a eu lieu la commémoration du 8 mai 1945, en présence de François Venanzuola, de Daisy Luczak, deuxième vice-présidente du Département et de Yves Pierru, président de l'association des anciens combattants.

Comme chaque année, les enfants du Club 7 à 77 ont pris part à la commémoration en lisant le poème "Liberté" de Paul Éluard, rappelant l'importance de transmettre la mémoire.

De nombreuses associations sont venues rendre hommage aux Calmétiens morts pour la France ou morts pour la paix. L'Harmonie Verneuilaise a conclu la cérémonie en musique.



Le verre de l'amitié qui a suivi a permis à chacun de découvrir la nouvelle salle du conseil municipal, tout en échangeant librement.

Christian Bergez a ensuite invité ceux qui le souhaitent à découvrir le chemin passant près de l'Yerres sur les terres de l'ENS, nettoyé par l'association ACPE.

Sortie au musée de la grande guerre à Meaux

Compte tenu des délais d'impression : compte rendu de cette sortie organisée le 17 mai par les anciens combattants et le CCAS dans la prochaine édition.

Calmétiens à l'honneur

Comme chaque année, notre commune met à l'honneur ses nouveaux habitants, ses nouveau-nés ainsi que les médaillés du travail.

La mairie prépare, pour début juin, la prochaine cérémonie «Calmétiens à l'honneur», une tradition locale conviviale pour accueillir chaleureusement celles et ceux qui ont rejoint ou honoré notre commune.

Si vous vous êtes installés à Chaumes-en-Brie en 2024 :

- ▶ passez vous inscrire à l'accueil de la mairie,
- ▶ ou envoyez un mail à : etat-civil@chaumes-en-brie.fr

Nous comptons sur votre participation pour faire de cet événement un moment de partage et de rencontres.

Registre des personnes vulnérables

La commune met à votre disposition un « registre des personnes vulnérables », destiné à recenser les habitants qui peuvent nécessiter une attention particulière en cas de situation d'urgence (canicule, grand froid, crise sanitaire etc.).

Si vous êtes âgé, isolé, en situation de handicap vous pouvez vous inscrire sur ce registre. Cette démarche permet aux services communaux d'adapter leur intervention et de vous contacter rapidement en cas de besoin.

Comment s'inscrire ? L'inscription est simple et gratuite. Vous pouvez vous rendre en mairie ou contacter le CCAS au 01.64.25.00.00.

Les enfants et les proches peuvent également inscrire une personne vulnérable avec son accord.

N'hésitez pas à vous renseigner pour garantir votre sécurité et celle de vos proches.

Les manifestations à venir

Les samedis 24 mai, 14 et 21 juin de 9h à 11h : et si votre samedi matin commençait par une pause lecture ?

Le foyer rural ouvre les portes de sa bibliothèque en dehors des horaires habituels pour inviter petits et grands à venir découvrir ou redécouvrir le plaisir des livres dans un cadre convivial et chaleureux.

Dimanche 25 mai : brocante avenue Paul Doumer, organisée par Chaumes sans frontières et Les archers calmétiens.

Dimanche 1er juin : fête de la pêche organisée par Le brochet calmétien

Samedi 14 juin : théâtre au foyer rural « Un stylo dans la tête »

Du mercredi 11 au mercredi 18 juin : exposition dessin et arts créatifs au foyer rural

Samedi 28 juin : kermesse organisée par LPI à l'école maternelle

Dimanche 29 juin : « Le plein de super » : exposition voitures anciennes, animations, tombola... par le club « Ozoir en anciennes », route de coulommiers à la sortie de Chaumes

Du 6 juin au 7 juillet : visite du jardin « Chez Christine côté jardin »,



44 rue Foix à Chaumes, accès au jardin par le portail du garage.

Ouverture le vendredi et samedi de 14h à 18h, accès libre.

Le dimanche de 14h à 18h, uniquement sur rendez-vous au 06 83 35 57 27.

Le site est accessible aux personnes à mobilité réduite avec accompagnateur.

Les chiens en laisse sont autorisés.

La voix de l'opposition

Quel avenir pour notre village ?

Stop aux programmes immobiliers et aux constructions qui ne se vendent pas, comme le lotissement rue Gallier.

Stop au manque de communication des élus envers les habitants.

Oui à la vie associative, à la conservation du patrimoine et de la culture, aux actions pour la jeunesse, au bien-être et à la sécurité des habitants.

Si vous aussi vous souhaitez vous engager ou apporter vos idées, contactez-nous : ensemble, construisons l'avenir de Chaumes-en-Brie !

Un village où il fait bon vivre à tous les âges, qui doit préserver son patrimoine et son identité en se tournant vers l'avenir.

Mathieu ARLANDIS, Camille ETOURNEAU, Emmanuel DEPOTS

chaumes.reussiravecvous@gmail.com Facebook : @Chaumes : réussir avec vous

LES BEAUX JOURS SONT LÀ

Le Bruit...



Les travaux réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants tels que : tondeuses à gazon, tronçonneuses, taille-haies, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours de semaine de 7 h à 20 h
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h



Le brûlage des déchets



Le brûlage des déchets verts est **interdit** en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne.

En effet, brûler des végétaux pollue l'air, trouble le voisinage (fumées, odeurs...) et génère des risques d'incendie importants. Les contrevenants s'exposent à une amende de 450 €.

La déchetterie



Renseignements : SIETOM - 01 64 07 37 57

dechetterie@sietom77.com - www.sietom77.com

Adresse : Déchetterie de Fontenay-Trésigny - Chemin des femmes - route de Chaubuisson

Horaires :

- **octobre à avril :**
mercredi et jeudi 9h-11h45 et 14h-18h,
vendredi et samedi 10h-18h,
dimanche 9h-13h
- **Mai à septembre :**
mercredi et jeudi 9h-11h45 et 13h30-19h,
vendredi et samedi 10h-19h,
dimanche 9h-13h

Le ramassage des ordures

**Les ordures
Ménagères**
lundi et jeudi

Le tri recyclé
vendredi

Les déchets verts
jusqu'au 7 novembre
mardi des semaines impaires

Les encombrants

Chaumes est partagé en deux au niveau d'un axe
rue Foix - avenue du G^{al} Leclerc

2ème samedi du mois : partie ouest

1er mercredi du mois : partie est



S'ils sont sortis la veille du ramassage,
les bacs doivent être sortis **après 18h**.

Il est interdit de laisser des ordures sur la voie publique en dehors des jours de ramassage.

Une commune bien entretenue : c'est l'affaire de tous

L'entretien de la commune ne dépend pas seulement de l'intervention des services techniques de la mairie. Chaque Calmétien est concerné ! L'arrêté municipal n° 154/2023 régit, entre autres, l'entretien des voies publiques dans son article premier, qui rappelle aux riverains leurs obligations en matière d'entretien régulier des trottoirs et caniveaux le long de leur propriété ainsi que de taille des haies et autres arbres surplombant ou débordant sur l'espace public.

Arrêté consultable sur <https://www.chaumesenbrie.fr>, onglet « Ma ville » puis « les arrêtés municipaux »

Et n'oubliez pas : partagez la route !

Avec les beaux jours, les vélos, trottinettes et piétons sont de sortie. Ralentissez dans Chaumes !

Un numéro à enregistrer dans vos contacts

Les **services d'urgence**
vous **rappellent** désormais avec le

0 800 112 112

**Ceci n'est
pas un spam !**

Pensez à **enregistrer**
dès maintenant ce numéro
dans vos contacts



Vous avez contacté les services d'urgence ?

Ils vous rappellent désormais avec un numéro unique, le 0 800 112 112.

Ce numéro a été spécifiquement mis en place pour les rappels des services d'urgence : vous pouvez répondre à ce numéro en toute confiance !

Il ne remplace pas les numéros d'urgence. En cas d'urgence vous devez continuer à composer les numéros habituels, joignables gratuitement 24h sur 24, où vous serez alors mis en relation avec une personne en mesure de vous aider.

Pour rappel, les numéros d'urgence sont les suivants :

- ▶ **15 SAMU**
- ▶ **17 Police ou gendarmerie**
- ▶ **18 Pompiers**

Une solution santé mutualisée



Ma Com'Com Ma Santé

La solution santé mutualisée



La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a signé un partenariat avec l'association **Actionom** pour la mise en place du dispositif **Ma Com'Com Ma Santé** : une couverture santé à destination de tous les habitants et salariés du territoire.

Ce dispositif permet d'accéder à une couverture santé de qualité avec des solutions personnalisées, des garanties renforcées, des tarifs négociés et adaptés par tranche d'âge et des coûts réduits, grâce à des contrats collectifs mutualisés.

Des avantages ont été négociés : pas de sélection médicale, des prestations sans délai de carence, le tiers payant (pas d'avance de frais), l'assistance santé 24h/24h, des réseaux de soins performants (Carte Blanche, Itelis, Easy-verres), des cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants.

Qui peut en bénéficier ?

- ▶ les habitants de la commune (résidence principale ou secondaire),
- ▶ les commerçants, artisans, agriculteurs ou professionnels libéraux installés dans la commune,

Pour en savoir plus

Par mail : macommunesmasante77@gmail.com

Par courrier : MCMS BP90072 - 77211 AVON CEDEX

Ou contacter le CCAS de la commune

Par mail : ccas@chaumes-en-brie.fr